

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022 A 19H30

Etaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire ; PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, BEUN Régis, GERVOIS Nicolas, adjoints ; LOONES Sylvie, BONNET Dominique, GOCYK Béatrice, TROLET Cédric, DEVEY Elodie, POILLON Jean-Claude, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, CLERCQ Virginie, VANOOSTEN Laurence, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : ACTHREGALLE Caroline pouvoir à PICOTIN Gaëtan, DEQUIDT Pascal pouvoir à GERVOIS Nicolas, CICHY Claire pouvoir à FRANCKE Stéphane, DUPON Fabien pouvoir à VANHERSEL Valérie.

Secrétaire de séance : BEUN Régis

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant Mme VANOOSTEN Laurence, nouvelle conseillère municipale.

Les remarques formulées sur le procès-verbal du 5 septembre seront prises en compte et la version corrigée transmise aux membres du conseil municipal.

POINTS ADMINISTRATIFS

1/ Proposition de suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Monsieur le Maire annonce la démission de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe de Mme PAPILLON Anne-Gaëlle, qui avait la délégation en matière de voirie et la vice-présidence de la commission communication.

Monsieur le Maire suggère de ne pas maintenir ce poste d'adjoint et de répartir différemment les missions déléguées entre les quatre adjoints restant en poste et le conseiller municipal délégué. Cette annonce suscite des interrogations de la part de Mme GOCYK Béatrice qui ne comprend pas cette suppression alors que le poste d'adjoint à la voirie a toute son importance dans la commune. Elle se pose également la question des délais entre la déclaration de démission et la réorganisation. Ces délais ont-ils été respectés ? Elle souhaite des éclaircissements sur le fait que d'autres élus n'ont pas été consultés et qui auraient peut-être pu prendre en charge ce volet.

Mme GOCYK souligne par ailleurs que le départ de Mme PAPILLON provoque un déséquilibre côté parité puisque Mme BOUCKENOOGHE restera seule femme aux côtés de trois adjoints. Elle émet donc des doutes sur le manque d'exemplarité de M. le Maire, le non-respect des engagements puisqu'une fonction importante sera désormais éclatée, en clair il lui semble que les jeux sont faits !

Au vote de cette proposition, une voix contre : Mme GOCYK

deux abstentions : Mme VANHERSEL et M. DUPON

Un poste d'adjoint sera donc supprimé. Deux membres de la commission voirie étant également membres de la commission bâtiments, il est convenu qu'il n'y aura plus qu'une commission commune à ces deux volets, dorénavant composée de six membres titulaires et deux membres suppléants. M. TROLET en prendra la vice-présidence.

2/ Répartition de l'attribution des indemnités de fonction

M. le Maire suggère d'attribuer une indemnité de fonction à M. TROLET égale à celle des autres adjoints en lieu et place de celle qu'il percevait au titre de conseiller délégué aux technologies. Il estime que les nouvelles responsabilités qui lui incomberont en matière de voirie valent cette indemnité.

A cette proposition, un vote contre : Mme GOCYK

3/ Commissions communales – Intégration de Mme VANOOSTEN Laurence, conseillère municipale

Le départ de Mme PAPILLON induit une restructuration des commissions.

S'agissant de la communication, M. le Maire propose que les adjoints gèrent la page Facebook, chacun dans son domaine de compétences. Concernant les travaux de rédaction de la gazette municipale, deux élues se retirent de la commission : Mme GOCYK et Mme PRUVOST. Quatre membres du conseil municipal y entrent : M. GERVOIS, M. PICOTIN et Mme CLERCQ.

Mme VANOOSTEN a émis le souhait d'intégrer la commission Tourisme, Culture et Patrimoine.

Le conseil municipal vote en faveur de ces modifications d'attribution.

4/ Installations classées – SAS NORPAPER AVOT VALLEE à Blendecques – Avis du conseil municipal

Une enquête publique environnementale relative à la demande formulée par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE de modification substantielle du plan d'épandage des produits NORAMBION et NORAMCAL, situé sur les territoires de communes du Nord et du Pas-de-Calais est en cours et ce jusqu'au 10 novembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 19 septembre, annonçant l'ouverture de ladite enquête, le conseil municipal doit émettre son avis sur cette demande. La commune d'Herzeele est concernée par le plan d'épandage.

Les normes et la législation en vigueur étant respectés, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande formulée.

5/ SIDEN – SIAN – Rapport d'activité 2021

Ce point est reporté à une séance ultérieure, faute de temps suffisant pour la lecture et l'analyse du contenu du rapport.

6/ Avis sur projet de boutique ambulante en vêtements

Afin de mieux appréhender le sujet, il est suggéré que Mme BOUCKENOOGHE, Adjointe déléguée au développement économique la contacte, ce qui permettra de connaître ses motivations, d'apprécier s'il ne peut pas y avoir de concurrence avec un commerce vestimentaire qui intervient déjà dans la commune. Mme BOUCKENOOGHE annonce la prochaine réunion de la commission développement économique au cours de laquelle sera étudiée la faisabilité d'un marché mensuel. Divers points sont émis sur le sujet : sélection, rédaction d'une convention, vigilance sur la qualité des produits. Le projet serait probablement limité à l'alimentaire, en tenant compte du commerce local et de proximité.

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

1 SIECF

M. le Maire fait savoir qu'il a reçu réponse à sa question sur l'avenir de la fourniture du gaz sur le territoire après 2029. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur le sujet.

2 Rallye du lin

M. le Maire a été sollicité dans le cadre de l'organisation 2023 du rallye du lin afin de recevoir la course automobile sur le territoire. Au vu des commentaires des uns et des autres, la question est soumise au vote :

- 14 voix contre : MMmes PRUVOST, VANHERSEL, CLERCQ, GOCYK, LOONES, BOUCKENOOGHE, CICHY, ACTHREGALLE et VANOOSTEN ; MM. DUPON, BONNET, PICOTIN, POILLON et FRANCKE
- 2 abstentions : Mme DEVEY et M. TROLET
- 3 voix pour : MM. GERVOIS, DEQUIDT et BEUN

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION JEUNESSE

M. PICOTIN a représenté la commune lors de la signature de la nouvelle CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il a appris à cette occasion que la MSA (Mutualité Sociale Agricole) dispose de fonds dans le cadre d'aides aux projets. Il va se renseigner davantage sur cette information.

Il annonce que des aménagements dans la méthode de travail ont été mis en place depuis la rentrée de septembre et qui sont suivis d'effet. L'agent chargé de la confection des repas n'intervient plus en service, elle reste à son poste. Les agents apprécient cette modification.

Les familles ont en grande partie adopté Mypérischool et le personnel administratif continue à les accompagner lorsqu'il y a encore des appréhensions de la procédure.

L'accueil en périscolaire pose de plus en plus problème au vu de la promiscuité du local en fonction du nombre d'élèves inscrits. En attendant une migration à la rentrée de septembre 2023 (travaux à inscrire au budget primitif), M. PICOTIN suggère de scinder le groupe en deux. L'étude de faisabilité par rapport aux locaux disponibles est en cours.

ACM d'automne : environ 45 enfants sont inscrits au centre de la première semaine des vacances.

Côté restauration collective, les élèves ont pu apprécier le confort des locaux à la rentrée de septembre suite aux importants travaux engagés en matière d'acoustique.

Mme VANHERSEL profite du sujet pour demander où en sont les divers dysfonctionnements liés à l'approvisionnement des denrées, déjà remarqués pendant les ACM d'été et non réglés à la rentrée suite au changement d'enseigne commerciale locale. Cette situation est compliquée à vivre par le personnel chargé de la préparation des repas, génère du stress, provoque une inquiétude sur le coût que va engendrer la fourniture de certains produits plus coûteux. Un suivi régulier est effectué depuis la rentrée de septembre, une amélioration est déjà remarquée et un accompagnement de l'agent est mis en place pour l'aider à faire face à ces difficultés qui devraient s'estomper progressivement. M. le Maire rappelle que le commerce est ouvert officiellement depuis peu et que la personne a dû prendre ses marques. Il veille personnellement à cet état de choses.

COMMISSION BATIMENTS

M. BEUN fait un point sur les derniers travaux :

- puits remis au jour aux jardins familiaux après qu'il avait été complètement comblé. Il fonctionne et pourra servir aux jardiniers à partir du printemps 2023, chantier terminé.
- restaurant scolaire : difficulté à terminer le chantier de renouvellement complet des sanitaires, faute de pièces détachées disponibles dans les commerces mais enfin on en voit l'issue, chantier terminé, à l'exception du sanitaire PMR.

- AIPI : lors de l'assemblée générale, une hausse de 10 % du tarif horaire a été annoncée. Aucune revalorisation n'avait été appliquée depuis plusieurs années.

COMMISSION DES FETES

M. GERVOIS trace un bilan des festivités de ducasse dont il retient la belle affluence lors du feu d'artifice et du spectacle de magie.

La brocante a connu quelques désistements liés à la météo mitigée. Il rappelle que les emplacements sont gratuits, donc les personnes n'ont pas de scrupule à ne pas faire le déplacement.

Cinéligue : première séance le 26 octobre en après-midi, avec le choix d'un film pour les enfants.

Encore quelques animations avant la fin de l'année : St Martin et cérémonie du 11 novembre, un rendez-vous avec Archery Touch. Le repas de Noël proposé par les associations est programmé le samedi 3 décembre et la maison du Père Noël ouvrira ses portes sur la place le dimanche 11 décembre.

Mme VANHERSEL regrette que M. DUPON ait été évincé du groupe Messenger sans qu'il en ait été prévenu. Elle interroge M. GERVOIS à ce sujet, qui se défend du fait que M. DUPON ne répond à aucune convocation ni participation depuis très longtemps.

Côté sport, la station fitness est encore à l'étude d'un point de vue technique, mais l'emplacement est prévu à proximité de la salle Intersociétés.

Pour terminer la séance, M. TROLET fait part de quelques réserves qui ont été émises en fin du chantier d'isolation phonique au restaurant scolaire. Les finitions sont prévues pendant les vacances de Toussaint. Des réflexions sont en cours sur le mode de fonctionnement des différents éclairages installés au village et qu'il faut peut-être modifier dans le cadre des économies d'énergie :

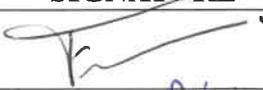
- réglage avec horloges intelligentes
 - illuminations de fêtes à raison de 1 sur 2
 - modification des tranches horaires de l'allumage matin et soir
- Ces différentes questions sont à affiner dans les semaines à venir.

Clôture de la séance à 22 h 15.

N° d'ordre des délibérations

- 1/ Proposition de suppression d'un poste d'adjoint au Maire
- 2/ Répartition de l'attribution des indemnités de fonctions
- 3/ Commissions communales – Intégration de Mme VANOOSTEN Laurence, conseillère municipale
- 4/ Installations classées – SAS NORPAPER AVOT VALLEE à Blendecques
- 5/ Délibération ponctuelle portant création d'un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1 du code général de la fonction publique
- 6/ Convention entre le SIECF et la commune – Travaux éclairage public au Briel
- 7/ Convention entre le SIECF et la commune – Traversée piétonne rue de Wormhout – Pose de feux micro-régulés.

Signatures

NOM ET PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
FRANCKE Stéphane	Maire	
BEUN Régis	Secrétaire	